Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 77 (1948)

Heft: 8

Artikel: Le fait social, la société, la communauté

Autor: Marmy, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040838

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le fait social, la société, la communauté

1. La sociologie est la science des faits sociaux. Qu'est-ce qu'un fait social ?

Le fait social, tout d'abord, est un fait *humain*. Il existe dans le monde végétal et animal une vie de groupe. Mais cette vie de groupe n'est pas de même nature que celle que l'on constate chez les êtres humains. Les sociétés animales ne sont des sociétés que dans un sens analogique ; elles ne rentrent pas dans la catégorie du fait social proprement dit.

2. Pour qu'il y ait fait social, il faut ensuite *pluralité* d'êtres humains. Un individu à lui seul ne peut jamais établir une relation sociale, car relation signifie rapport à autre chose. Il ne peut donc constituer un fait social. Le fait social suppose l'existence et l'interaction d'au moins deux personnes.

3. Mais cela ne suffit pas. Il est des relations de personne à personne qui ne sont pas des faits sociaux, des associations à deux qui ne sont pas des sociétés. C'est le cas chaque fois que l'objet de la relation et de l'association, au lieu d'être une chose extérieure à la personne en question, est cette personne elle-même dans son individualité propre. Il y a alors relation *interpersonnelle*, mais il n'y a pas relation sociale.

Dans ce sens-là, l'amitié qui unit l'ami à l'ami, l'amour qui unit la mère et l'enfant, l'amant et l'amante, ne sont pas des faits sociaux. Ces sortes d'unions atteignent le centre même de la personne dans sa mystérieuse intériorité ; elles sont plus profondes que tout ce qui appartient à la catégorie du social.

Pour qu'il y ait fait social, il faut que les personnes associées s'associent en vue et à cause d'un *objet extérieur* à elles-mêmes. Par exemple, les alpinistes font une cordée dans le but de gravir un sommet avec plus de sécurité ; les joueurs forment une équipe pour pouvoir jouer ensemble ; deux voleurs s'entendent entre eux pour cambrioler un appartement. Dans tout fait social, il est possible de déceler la triade : personne — objet — personne. Dans le fait social, les personnes sont unies entre elles, non pas directement, mais *par l'intermédiaire* d'un objet, d'une fin commune, d'un bien commun à atteindre.

Quand nous disons : un objet *extérieur*, il ne s'agit pas nécessairement d'une extériorité physique, corporelle, matérielle. Le bien commun à atteindre peut être une réalité d'ordre spirituel, par exemple la science, l'art, la religion. Dans ce cas, la réalité est néanmoins extérieure en ce sens qu'elle est objectivement distincte des personnes qui s'unissent pour l'atteindre. Une société scientifique, artistique ou religieuse mérite ce nom aussi bien qu'une société industrielle ou commerciale à but lucratif.

4. Ce n'est pas tout. Deux ou plusieurs personnes peuvent poursuivre le même but, rechercher le même objet extérieur en s'ignorant mutuellement et en ignorant qu'elles poursuivent le même but. Leurs relations à cet objet sont bien des relations simultanées, mais non pas sociales. Par exemple, il arrive que deux inventeurs fassent la même découverte en même temps et sans se connaître. Ou encore, deux alpinistes gravissent le même sommet, l'un d'un côté, l'autre de l'autre côté de la montagne : ni les deux inventeurs ni les deux alpinistes, bien que dirigés vers le même but, ne forment une association. Les phénomènes sociaux supposent donc, outre la référence vers un objet commun, la référence

des personnes entre elles ou, en d'autres termes, une *conscience commune*, une union des intelligences et des volontés — ou leur désunion, car, pour être désunis, il faut avoir été unis auparavant.

5. Sous la poussée de leur nature sociable, les êtres humains forment des associations. Le terme « association » signifie deux choses : soit l'acte de s'associer, soit le résultat de cet acte ou ce que nous appellerons provisoirement *société*. On voit, d'après ce qui précède, en quoi consiste la société. Celle-ci est essentiellement le réseau des relations qui s'établissent entre les hommes poursuivant un but commun.

6. Toutes les théories qu'on a proposées sur la nature de la société peuvent se ramener à trois.

a) Les uns, voyant très bien que la société est en quelque sorte une entité subtile et impalpable, ont pensé que la société est un être purement imaginaire, un être de raison. On ne peut ni voir ni toucher une « société ». Ce qu'on voit c'est Pierre, Paul, Jacques et Jean qui sont les membres de la société. Ce qui existe, disent-ils, ce sont les individus, eux seuls comptent. Le fait que ces individus s'unissent entre eux en vue d'un but commun n'ajoute aucune réalité nouvelle. En d'autres termes, la société n'est pas quelque chose de différent de la somme des individus qui la composent ; le bien commun des individus en tant qu'associés n'est pas quelque chose de différent de la somme des biens particuliers de chacun pris à part. Le terme « société » n'est qu'un mot, commode sans doute, mais qui ne correspond à rien de réel. Cette erreur est l'erreur *individualiste*. Ceux qui la professent ou qui sont inconsciemment infectés par elle seront eux-mêmes des individualistes, c'est-à-dire qu'ils vivront uniquement pour eux-mêmes et repliés sur eux-mêmes. Ils manqueront de sens social, de sens communautaire, car on ne se dévoue pas pour une chimère.

b) L'erreur opposée consiste à ne voir, au contraire, que le groupe. Ce qui compte, c'est la collectivité ; les individus ne sont là que pour la servir. Loin d'être une entité imaginaire, la collectivité est un être qui subsiste par soi comme un rocher ou un éléphant. Elle est, dirons-nous, une substance. Le bien de la collectivité prime celui des personnes. Ces dernières ne sont conçues que comme des numéros sans dignité propre. C'est l'erreur *collectiviste* ou *totalitaire*.

c) La véritable conception de la société se situe entre ces deux erreurs extrêmes et, au-dessus d'elles, reconnaissant ce que chacune contient de vérité et évitant leurs excès. Elle reconnaît, avec la première, la valeur de la personne individuelle et, avec la seconde, la réalité de la société. Mais la société n'est ni un simple être de raison ni, à l'opposé, une substance. Elle est un tissu de relations. Or, la relation est un être réel, le plus subtil, il est vrai, de tous les êtres réels. Elle appartient à la catégorie que les philosophes appellent « accident ». Les relations de Pierre, Paul, Jacques et Jean ne donnent pas naissance à une nouvelle personne humaine ni à une sorte d'entité supra-individuelle. Cependant, ces relations sont quelque chose de très réel, qui influe sur le comportement de Pierre, Paul, Jacques et Jean, qui leur impose des obligations, qui les enrichit.

7. Plus le réseau des relations sociales est étendu, plus la société constituée par ces relations est elle-même vaste. Une société peut se composer de trois personnes comme elle peut se composer de millions de personnes. Voilà pourquoi

le mot « société » désigne les réalités les plus diverses. Quand on parle de *la* société en général, tantôt il désigne l'ensemble des relations sociales humaines, comme dans la phrase : « La bombe atomique pourrait causer un jour la ruine de la société » ; tantôt il désigne, comme par exemple chez J.-J. Rousseau, qui oppose l'homme vivant dans l'état de nature à l'homme vivant en société, ce qu'on appelle la civilisation ; tantôt il désigne une civilisation particulière, un type historique de culture, comme dans l'expression : « La société au temps de Périclès, d'Auguste, de Louis XIV » ; tantôt il désigne une classe sociale, la « bonne société », comme dans la phrase suivante : « Le bal de la société dura jusqu'à six heures du matin ».

Quand on parle d'*une* société en particulier, il désigne un groupement plus restreint et organisé, qui existe au sein de *la* société comme une partie dans un tout. Par exemple : une société de chant, la Société pour la protection des animaux, un parti politique.

8. Il faut préciser davantage encore. Nous avons dit plus haut que nous donnions au mot « société » un sens provisoire. C'était pour la commodité de l'exposé. Il convient maintenant de distinguer. Les faits sociaux se répartissent en deux grandes catégories : les *communautés* et les *sociétés* proprement dites.

Il vient d'être dit que le fait social suppose non seulement un but, un objet extérieur, mais encore l'interaction de ceux qui poursuivent ce but et cet objet, autrement dit une conscience commune. Or, un objet peut unir les hommes qui le recherchent de deux manières : en s'imposant à eux sans que ceux-ci aient, pour ainsi dire, la liberté de le choisir ; ou, au contraire, en étant librement et délibérément choisi par eux. Exemple du premier cas : l'enfant n'a pas la possibilité de choisir la famille où il naît, ni son lieu d'origine, ni sa patrie, ni sa nation. Ces différents milieux s'imposent à lui ; ils préexistent à la conscience qu'il en prendra plus tard, si jamais il la prend. Exemple du second cas : des musiciens décident de fonder une société de chant. Cette société ne préexiste pas à leur décision ; elle en est, au contraire, l'effet et la conséquence. Ce n'est qu'une fois la société fondée que naîtra peu à peu entre eux (c'est chose pas très facile, dit-on, chez les musiciens !) la conscience commune, l'esprit de corps, bref, l'union réalisée par cet objet commun qu'est la musique. On réserve d'ordinaire le nom de « communautés » aux complexes sociologiques de la première catégorie et le nom de « sociétés » à ceux de la seconde catégorie.

Toute science a un objet propre. Le but de ces lignes, un peu abstraites, était de déterminer l'objet propre de la sociologie, c'est-à-dire le fait social. Nous avons dit en quoi consiste le fait social en général. Puis, nous avons indiqué les deux grandes catégories dans lesquelles se répartissent les faits sociaux : les communautés et les sociétés.

Dr Emile Marmy.